



Parc naturel régional  
Gruyère Pays-d'Enhaut  
**PROJET**



## II. PLAN DE GESTION

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA CRÉATION  
D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Volume I TERRITOIRE ET FONCTIONNEMENT  
Volume II PLAN DE GESTION  
Volume III FICHES DE PROJET



## II. PLAN DE GESTION

Deuxième volume du dossier de candidature pour la création du  
Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

### Groupe de rédaction

Responsables	:	François Margot et Patrick Rudaz
Rédacteurs	:	Camille Roquier et Julien Vuilleumier
Cartes	:	Antoine Margot
Collaboration (lectorat)	:	Vincent Maendly

### UN DOSSIER DE CANDIDATURE – TROIS VOLUMES

#### I. TERRITOIRE ET FONCTIONNEMENT (Vol. 1/3)

- **Description du territoire** : périmètre ; dimensions paysagère, naturelle, culturelle, socio-économique ; acteurs importants ; organisation du territoire et approche marketing (marché, positionnement)
- **Gestion du projet** : présentation du fonctionnement et de l'organisation de l'organe responsable

#### II. PLAN DE GESTION DE LA PHASE DE CRÉATION (Vol. 2/3)

- **Objectifs généraux et spécifiques** (en articulation avec les missions)
- **Récapitulatif des projets** et contribution aux enjeux
- Suivi et réalisation de la phase de création : **calendrier, contrôle et finances**

#### III. FICHES DE PROJETS (Vol. 3/3)

Description détaillée des **14 projets** de la phase de création



## SOMMAIRE

<b>0. Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Objectifs spécifiques.....</b>	<b>5</b>
1.1 Introduction.....	5
1.2 Enjeux spécifiques.....	6
1.2.1 Nature et paysage.....	6
1.2.2 Activités économiques axées sur le développement durable.....	9
1.2.3 Sensibilisation du public et éducation à l'environnement.....	12
1.3 Objectifs spécifiques.....	14
<b>2. Projets.....</b>	<b>15</b>
<b>3. Calendrier.....</b>	<b>19</b>
<b>4. Contrôle des résultats et analyse de risque .....</b>	<b>23</b>
<b>5. Finances.....</b>	<b>24</b>
5.1 Budget de la phase de création .....	24
5.2 Sources de financement .....	30
5.3 Evaluation des coûts pour la phase de gestion.....	31
5.4 Preuve du financement à long terme.....	31



## 0. Préambule

### a) Forme du plan de gestion

Issu des expériences et attentes recueillies durant la phase de projet, ce plan de gestion de la phase de création (2009-2011) suit les consignes et exigences de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) formulées dans les "Lignes directrices relatives au plan de management pour la création d'un parc naturel régional". Sa structure et son contenu ont été validés par le comité de l'association et ont été soumis aux représentants des communes.

La poursuite des actions déjà engagées pendant la phase de projet (2007-2008), dans une logique de continuité, a été confirmée par le comité de l'association.

### b) Résumé des étapes de la phase de création

- |                        |   |
|------------------------|---|
| <b>9 janvier 2009</b>  | Le dossier de candidature est remis à la Confédération conjointement par les cantons de Vaud et Fribourg.   |
| <b>22 janvier 2009</b> | Assemblée générale extraordinaire. Adhésion de huit nouvelles communes et acceptation de nouveaux statuts. [voir : Annexes au dossier de candidature ; Annexe 4, Statuts de l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, proposition à l'assemblée générale du 22 janvier 2009] |
| <b>Septembre 2009</b>  | La Confédération communique la liste des projets de Parc reconnus "candidat au statut de parc d'importance nationale".  |
| <b>2009</b>            | Les législatif des communes membres se prononcent sur l'élément contractuel de la charte élaborée dans le courant de l'année.   |
| <b>2010</b>            | Phase de finalisation de la charte.   |
| <b>Janvier 2011</b>    | La charte est déposée auprès de la Confédération.   |
| <b>Fin 2011</b>        | La Confédération attribue officiellement le label Parc, pour 10 ans, aux nouveaux projets "Parcs d'importance nationale", dont le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.  |



## 1. Objectifs spécifiques

### 1.1 Introduction

Par objectifs spécifiques, nous entendons une adaptation du cadre des objectifs décidés par la Confédération aux réalités de notre territoire. Leur définition s'obtient par déduction : connaissance du périmètre [voir : dossier candidature I, Territoire et fonctionnement] ; appréciation de la situation par un profil forces, faiblesses, chances et risques (swot).

La caractérisation de la situation (forces et faiblesses) et des facteurs d'évolution (chances et risques) permet de dégager une série d'enjeux spécifiques auxquels le projet de Parc sera confronté. [voir : 1.2 Enjeux spécifiques]

Ce profil (swot) est établi pour chacun des trois domaines d'action des parcs naturels régionaux :

- nature et paysage
- activités économiques durables
- sensibilisation aux patrimoines et éducation à l'environnement

Le profil présenté servira de référence pour les différents groupes d'acteurs lors de la phase d'élaboration de la charte. Il conserve donc un statut provisoire.

Les objectifs spécifiques du projet [voir : 1.3 Objectifs spécifiques] résultent de la confrontation entre les enjeux spécifiques du territoire dans ces trois domaines et les objectifs opérationnels des parcs naturels régionaux tels que définis par les directives fédérales. Leur définition tient également compte de la mission du projet Gruyère Pays-d'Enhaut telle que définie dans les statuts de l'association (motivation mobilisatrice) et de sa marge de manœuvre (compétences décisionnelles et moyens disponibles pour mettre en œuvre des actions spécifiques).

Les objectifs spécifiques sont ainsi directement liés aux fiches de projet 2009-2011. [voir : dossier candidature III, Fiches de projet]

La concordance entre les objectifs spécifiques du Parc, les enjeux du territoire et les objectifs opérationnels attribués par l'OFEV sont développés. [voir : 2. Projets] Une appréciation qualitative de la contribution de chaque fiche de projets aux objectifs opérationnels est esquissée. [voir : Annexes au dossier de candidature ; Annexe 5, Grille projets – objectifs, première version]

## 1.2 Enjeux spécifiques

### 1.2.1 Nature et paysage

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Chances</b>	<b>Risques</b>
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité, nombre et surfaces des zones protégées (nature et paysage)</li> <li>• Diversité des paysages proches de l'état naturel et des paysages culturels</li> <li>• Paysage entretenu par une agriculture forte (formée, professionnelle, motivée)</li> <li>• Paysage typique d'une économie alpestre emblématique et vivante</li> <li>• Fort attachement des populations locales à leur paysage "à dimension humaine"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saturation ou banalisation progressive de certains secteurs paysagers par les infrastructures et le bâti</li> <li>• Méconnaissance et concertation difficile concernant les dynamiques naturelles et les conflits d'intérêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt croissant de la part des citoyens (hausse de la demande touristique)</li> <li>• AOC et labels de terroirs étroitement liés au paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déprise agricole (fermeture du paysage)</li> <li>• Divergence des représentations entre un idéal paysager que les citoyens associent au paysage (extensification) et un idéal régional (densité de valeur ajoutée économique et sociale)</li> </ul>
Habitats écosystèmes espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des milieux naturels compte tenu de l'amplitude des altitudes</li> <li>• Diversité des espèces protégées et importance relative de la région pour leur protection</li> <li>• Nombreux biotopes protégés, districts francs</li> <li>• Réseaux écologiques dans l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation difficile et limitée des objectifs de protection par les acteurs locaux</li> <li>• Pressions ponctuelles sur les espèces menacées ou sensibles (par exemple sports de plein air, hiver et été)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux écologiques dans l'agriculture et activités du Mouvement agricole de l'Intyamont</li> <li>• Initiatives exemplaires en faveur d'espèces cibles (aigle royal, batraciens)</li> <li>• Groupes d'intérêt organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la pression du tourisme "doux" sur les milieux et espèces sensibles</li> <li>• Détérioration de la situation et durcissement des positions autour d'enjeux symboliques (par exemple grands prédateurs)</li> </ul>

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Chances</b>	<b>Risques</b>
Bâti (patrimoine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité et typicité du bâti rural et des villages</li> <li>Diversité des identités régionales dans une unité cohérente de paysages pastoraux</li> <li>Qualité du patrimoine bâti attesté par inventaires ISOS, IVS, monuments historiques</li> <li>Engagement fort de certaines communes en faveur de leur patrimoine bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse des instruments permettant d'assumer la protection (par exemple bâtiments historiques)</li> <li>Volonté parfois limitée des collectivités locales pour la promotion et la protection du patrimoine bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de groupe d'intérêts organisés (Patrimoine Suisse, Pro Fribourg)</li> <li>Nombreuses publications autour du patrimoine bâti et alpestre (livres et revues)</li> </ul>	Banalisation, dilution de la qualité du bâti
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones constructibles "mesurées"</li> <li>Tourisme : "stations à visage humain"</li> <li>Règlements de construction sévères et anciens (Pays -d'Enhaut)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disparité des prix des terrains et loyers</li> <li>Consommation de sols relativement élevée par rapport à l'évolution démographique</li> <li>Difficulté de maîtriser le rythme des constructions (zones à bâtir)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans directeurs et révisions des plans d'affectation des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte résistance de divers milieux économiques (construction, génie civile, tourisme)</li> <li>Difficultés face à l'architecture contemporaine et aux conflits qu'elle génère, tendance à la copie</li> </ul>
Emissions (polluants et gaz à effets de serre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'industrie lourde</li> <li>Pas de grandes routes de transit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité énergétique insuffisamment intégrée dans la construction</li> <li>Contexte difficile pour limiter les impacts des transports individuels (faible marge de manœuvre)</li> <li>Problèmes ponctuels de gestion des effluents dans l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau ferroviaire bien développé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement du trafic individuel motorisé</li> </ul>

	Forces	Faiblesses	Chances	Risques
Ressources primaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources en eau (potable, minicentrales)</li> <li>Ressources forestières abondantes</li> <li>Agriculture respectueuse de l'environnement (100% PER)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Revalorisation des ressources locales</li> <li>Promotion des dynamiques naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des conflits d'intérêts</li> </ul>

	Nature et paysage	Enjeux spécifiques	
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir une plate-forme de concertation sur l'évolution du paysage</li> <li>Valoriser les paysages des différentes régions</li> <li>Conserver un paysage diversifié</li> <li>Conserver un paysage ouvert</li> </ul>		1.1 1.2 1.3 1.4
Habitats, écosystèmes, espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir une plate-forme de concertation et améliorer la connaissance des menaces (objectifs et instruments de protection)</li> <li>Préserver la biodiversité</li> <li>Prévenir des dérangements et définir un concept territorial du développement touristique (pôles de concentration et zones de tranquillité)</li> </ul>		1.5 1.6 1.7
Bâti (patrimoine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la qualité des centres et entrées de localité</li> <li>Maintenir la qualité du patrimoine bâti historique (connaissance et outils de promotion) et la qualité de l'urbanisation</li> </ul>		1.8 1.9
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les échanges entre les communes concernant l'aménagement du territoire et les objectifs paysagers du Parc</li> </ul>		1.10
Emissions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le transfert technologique et l'expérimentation</li> </ul>		1.11
Ressources primaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un espace de concertation avec les organisations sectorielles sur l'usage des ressources naturelles (articulation préservation – exploitation : cours d'eau, forêts)</li> </ul>		1.12

### 1.2.2 Activités économiques axées sur le développement durable

	Forces	Faiblesses	Chances	Risques
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte population agricole, agriculture familiale</li> <li>• Transformation locale : filières lait-fromage</li> <li>• Economie alpestre et AOC</li> <li>• Transformations fermières et autres initiatives innovatrices (bio, viande, tourisme rural)</li> <li>• Force des traditions liées au monde agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de la production non valorisée sur place (viande, lait)</li> <li>• Difficulté économique de l'activité agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique agricole : paiements directs, prestations écologiques, diversification, projets régionaux</li> <li>• Intérêts touristiques pour les produits du terroir et la vie rurale</li> <li>• Bonne ouverture des milieux agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse du prix du lait industriel</li> <li>• L'agriculture se sent de moins en moins comprise par la population</li> <li>• Course à l'investissement</li> </ul>
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tradition touristique remontant au XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'est accrue au XX<sup>e</sup> siècle</li> <li>• Sites à taille humaine</li> <li>• Proximité de l'arc lémanique et de grands centres urbains</li> <li>• Diversité de l'offre 4 saisons</li> <li>• Notoriété des sites entre Montreux et Gruyères</li> <li>• Gastronomie avec produits du terroir</li> <li>• Importance de l'offre liée au patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté dans le financement et la viabilité des infrastructures touristiques fortement liées à des aides communales, régionales et cantonales</li> <li>• Atomisation des acteurs économiques (petites entités individualistes et relativement isolées)</li> <li>• Regroupement des instances touristiques encore faible ou fragile</li> <li>• Problématique des lits froids, des résidences secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de sentiers pédestres</li> <li>• Stratégies régionales avec objectifs de diversification touristique (repositionnement)</li> <li>• Initiatives innovatrices (y compris dans le domaine culturel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des enjeux touristiques par région/destination ; positionnement difficile, voire concurrence interne</li> <li>• Enneigement toujours plus aléatoire qui hypothèque la pratique régulière du ski</li> <li>• Difficulté d'adaptation à l'évolution de la demande (conservatisme des acteurs)</li> </ul>



	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Chances</b>	<b>Risques</b>
Forêt - bois	<ul style="list-style-type: none"><li>• Variété des structures forestières</li><li>• Forte proportion de forêts de protection</li><li>• Tradition et qualité des entreprises du bois (savoir-faire professionnel)</li><li>• Attachement des collectivités à leurs domaines forestiers</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coûts d'exploitation relativement élevés des forêts de montagne</li><li>• Forte proportion de petits propriétaires privés dans certaines communes</li><li>• Filière du bois désarticulée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Carbo d'Amont (étude préliminaire pour un projet intégré de valorisation des forêts et du bois tenant compte de la valorisation du carbone)</li><li>• Intégration de la multi-fonctionnalité des forêts dans les plans directeurs</li><li>• Réalisations récentes ou en cours de chauffages à bois à distance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perspectives d'avenir incertaines des petites scieries</li><li>• Diversité et compétition entre entreprises défavorables à l'émergence d'une démarche collective (filière)</li></ul>
Energie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Initiatives de production décentralisée (énergies renouvelables : bois, mini-centrales)</li><li>• Label "Cité de l'énergie" à Montreux et démarche en cours à Charmey</li><li>• Commission de l'énergie dans les communes fribourgeoises</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépendance des transports individuels motorisés</li><li>• Faible prise en compte des nouveaux enjeux et des nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Potentiel bois - énergie</li><li>• Label "Cité de l'énergie"</li><li>• Revalorisation générale des économies d'énergie et de la production d'énergie décentralisée et/ou renouvelable ; évolution des législations cantonales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conflits d'intérêt avec la protection de la nature et du paysage</li><li>• Résistance de divers milieux économiques</li></ul>
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau de transports publics (chemins de fer à voie étroite), combinaison avec la rentabilité touristique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible densité des usagers, défavorable au passage du transport individuel au transport collectif "transfert modal"</li><li>• Faible sensibilité ou engagement de la population pour la mobilité douce</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets nationaux de mobilité douce</li><li>• Prise de conscience de divers groupes d'intérêts et de plusieurs autorités communales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Divergences et parfois conflits autour de l'usage des routes forestières et alpestres (évolution générale de la réglementation)</li></ul>

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Chances</b>	<b>Risques</b>
Autres services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de vie/travail attractif pour des activités non localisées et non consommatrices de sol</li> <li>• Bénévolat important et réseaux de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible mise en réseau des entreprises privées de services</li> <li>• Réseaux de solidarité peu accessibles aux nouveaux habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien global du nombre d'habitants</li> <li>• Forte identification de la population à ses lieux de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration accrue des activités publiques/privées</li> </ul>

	<b>Activités économiques axées sur le développement durable</b>	<b>Enjeux spécifiques</b>	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une densité relativement élevée de population agricole (agriculture familiale)</li> <li>• Promouvoir les produits du terroir et les circuits courts (création de valeur ajoutée locale)</li> <li>• Favoriser la compréhension, la communication et la concertation autour de l'agriculture du Parc</li> </ul>		2.1 2.2 2.3
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le tourisme d'expérience en lien avec les spécificités du territoire</li> <li>• Rapprocher les populations citadines de nos contrées, de nos traditions, notamment au niveau des villes portes</li> <li>• Favoriser les complémentarités et la visibilité du tourisme à l'échelle du territoire</li> <li>• Promouvoir des chaînes de valeurs régionales liées à l'économie touristique</li> <li>• Promouvoir la concertation régionale et intercantonale sur le périmètre du Parc (gouvernance)</li> <li>• Promouvoir la réflexion autour du tourisme durable</li> </ul>		2.4 2.5 2.6 2.7 2.8 2.9
Forêt - bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un espace de concertation pour la promotion de la filière du bois</li> </ul>		2.10
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une politique locale de l'énergie</li> </ul>		2.11
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude plus approfondie sur les enjeux et propositions en matière de mobilité</li> <li>• Promouvoir systématiquement la mobilité douce dans les projets, de même qu'une gestion responsable de l'énergie et des déchets</li> </ul>		2.12 2.13
Autres services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les initiatives de responsabilité citoyenne, d'économie solidaire et d'entraide adaptées au territoire</li> </ul>		2.14



### 1.2.3 Sensibilisation du public et éducation à l'environnement

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Chances</b>	<b>Risques</b>
Sensibilisation au patrimoine	<ul style="list-style-type: none"><li>• Patrimoine bâti bien connu et documenté</li><li>• Nombreux inventaires du patrimoine, plusieurs publications</li><li>• Patrimoine naturel : nombreuses études, notamment sur les réserves naturelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissances scientifiques du patrimoine environnemental peu intégrées dans la région</li><li>• Faible expertise locale sur l'environnement et les dynamiques naturelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration possible avec les universités et les hautes écoles</li><li>• Existence de sociétés de protection des patrimoines</li><li>• Intérêt réel du public pour le patrimoine et fréquentes demandes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Différence entre patrimoine bâti et naturel</li><li>• Création d'une image "passéiste"</li></ul>
Education environnementale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intérêt des cercles scolaires</li><li>• Présence de plusieurs accompagnateurs diplômés en moyenne montagne</li><li>• Présence de plusieurs spécialistes et pédagogues</li><li>• Présence d'infrastructures (colonies, chalets) permettant l'accueil de groupes scolaires ou autres.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Méfiance, sciences de la nature = écologie (idéologie)</li><li>• Organisation de formation d'adultes absente</li><li>• Faible formation des édiles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Echo encourageant des actions écoles et vergers du Parc</li><li>• Expériences d'institutions spécialisées (hors périmètre)</li><li>• Présence d'écoles à la montagne</li><li>• Bibliothèques régionales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réticence politique et idéologique, conflits d'intérêts et méfiance d'une partie de la population</li></ul>



	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Chances</b>	<b>Risques</b>
Vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie associative dense et riche (sports, culture, jeunesse)</li> <li>• Calendrier traditionnel vivant (fêtes saisonnières)</li> <li>• Présence de nombreux artistes et artisans</li> <li>• Présence de festivals, de galeries, de salles de spectacle</li> <li>• Présence de deux musées actifs dans l'histoire régionale depuis plusieurs années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'échanges entre les cantons de Vaud et Fribourg</li> <li>• Initiatives souvent isolées et peu concertées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt croissant du tourisme pour la culture et les traditions</li> <li>• Attachement de la population à ses artistes et artisans</li> <li>• Initiatives de rapprochement interrégional ("Musées en Gruyère", "Ancien Comté de Gruyère", patrimoine et culture)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de "folklorisation" de traditions vivantes et évolutives</li> </ul>

	<b>Sensibilisation du public et éducation à l'environnement</b>	<b>Enjeux spécifiques</b>	
Sensibilisation au patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un cadre de concertation et d'échanges interdisciplinaires</li> <li>• Proposer un programme de découverte et de vulgarisation</li> </ul>		3.1
	Promouvoir la recherche sur le périmètre du Parc et diffuser les résultats		3.2
			3.3
Education environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un programme pour les classes</li> </ul>		3.4
Vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les spécificités culturelles du Parc</li> </ul>		3.5
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la culture contemporaine en accord avec les missions du Parc</li> </ul>		3.6



### 1.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques ont été définis pour la phase de création (2009-2011) afin de répondre simultanément aux objectifs stratégiques des parcs naturels régionaux pour la Confédération et aux enjeux spécifiques du territoire. Le tableau suivant présente ces 14 objectifs spécifiques et leur contribution aux objectifs stratégiques.

Rappel des objectifs stratégiques :

1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
3. Sensibilisation du public et éducation à l'environnement
4. Gestion, communication et garantie territoriale

L'objectif stratégique 5 (recherche), facultatif pour les parcs naturels régionaux, n'est pas intégré dans les objectifs spécifiques, mais traité dans plusieurs projets.

Objectifs spécifiques	Objectifs stratégiques			
	1.	2.	3.	4.
Divers éléments spécifiques du paysage rural et villageois sont valorisés, entretenus et restaurés				
Plusieurs espèces cibles et milieux naturels sont mieux connus et leur protection est renforcée (mieux comprise et assumée)				
Les forêts sont valorisées et la filière du bois est renforcée				
Une agriculture de type familial ainsi qu'un paysage agricole ouvert et diversifié sont conservés				
Les produits spécifiques sont valorisés et leurs chaînes de valeur à l'intérieur du Parc sont renforcées				
L'offre touristique est davantage diversifiée et permet de générer une nouvelle valeur ajoutée, tout en améliorant sa "durabilité".				
Une politique énergétique locale durable est encouragée				
La mobilité durable est encouragée				
L'accessibilité des projets aux handicapés est améliorée				
Un public ciblé a été sensibilisé de manière attractive à la qualité et aux valeurs des patrimoines dans la perspective de les préserver				
Les liens entre la culture, la création contemporaine, les artistes et le Parc sont renforcés ; ils contribuent à l'identité du territoire et à la diversification économique et touristique				
Les publics cibles endogènes et exogènes connaissent mieux le projet de Parc dans sa globalité et lui accordent leur confiance				
Les communes et les acteurs socio-économiques du territoire sont actifs au sein de l'organisation du Parc qui a atteint les objectifs de la phase de création				
Le label parc naturel régional est obtenu en 2011				

	contribution prépondérante à un objectif stratégique
	contribution secondaire à un objectif stratégique

## 2. Projets

A chaque objectif spécifique correspond une fiche de projet. [voir : 1.3 Objectifs spécifiques]

**Tableau de concordance entre les projets, les objectifs spécifiques, les enjeux spécifiques et les objectifs opérationnels de l'OFEV.**

No	Projets	Objectifs spécifiques	Enjeux spécifiques du Parc	No objectifs opérationnels
1	<b>Paysage rural et villageois</b>	Divers éléments spécifiques du paysage rural et villageois sont valorisés, entretenus et restaurés	1.1 Offrir une plate-forme de concertation sur l'évolution du paysage 1.2 Valoriser les paysages 1.3 Conserver un paysage diversifié 1.9 Promouvoir la qualité du patrimoine bâti historique 3.5 Promouvoir les spécificités culturelles du Parc	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.3, 3.1, 3.3, 5.1
2	<b>Habitats et espèces cibles</b>	Plusieurs espèces cible et milieux naturels sont mieux connus et leur protection est renforcée (mieux comprise et assumée)	1.5 Offrir une plate-forme de concertation et améliorer la connaissance des menaces, objectifs et instruments de protection 1.6 Préserver la biodiversité 1.7 Prévenir des dérangements et définir un concept territorial du développement touristique (pôles de concentration et zones de tranquillité)	1.4, 1.5, 1.6, 2.2, 3.1, 5.1
3	<b>Forêt et filière du bois</b>	Les forêts du Parc sont valorisées et la filière du bois est renforcée	1.12 Offrir un espace de concertation avec les organisations sectorielles sur l'usage des ressources naturelles 2.10 Mettre en place un cadre de concertation à l'échelle du Parc pour la promotion de la filière du bois 2.11 Promouvoir une politique locale de l'énergie	1.1, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 2.4, 3.1



No	Projets	Objectifs spécifiques	Enjeux spécifiques du Parc	No objectifs opérationnels
4	<b>Agriculture</b>	Une agriculture de type familial ainsi qu'un paysage agricole ouvert et diversifié sont conservés	1.4 Conserver un paysage ouvert 1.12 Offrir un espace de concertation avec les organisations sectorielles sur l'usage des ressources naturelles 2.1 Maintenir une densité relativement élevée de population agricole (agriculture familiale) 2.2 Promouvoir les produits du terroir et des circuits courts (création de valeur ajoutée locale) 2.3 Favoriser la compréhension, la communication et la concertation autour de l'agriculture du Parc	1.1, 1.4, 1.5, 2.1, 3.1, 3.3, 4.2
5	<b>Produits et services du développement durable</b>	Les produits spécifiques du Parc sont valorisés et leurs chaînes de valeur à l'intérieur du Parc sont renforcées	2.1 Maintenir une densité relativement élevée de population agricole (agriculture familiale) 2.2 Promouvoir des produits du terroir et des circuits courts (création de valeur ajoutée locale) 2.4 Promouvoir le tourisme d'expérience en lien avec les spécificités du territoire 2.7 Promouvoir des chaînes de valeurs régionales liées à l'économie touristique	1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.3
6	<b>Tourisme "nature"</b>	L'offre touristique est davantage diversifiée et permet de générer une nouvelle valeur ajoutée, tout en améliorant sa "durabilité"	2.5 Rapprocher les populations citadines de nos contrées, de nos traditions, notamment par les villes portes 2.6 Favoriser les complémentarités et la visibilité du tourisme à l'échelle du territoire 2.7 Promouvoir des chaînes de valeurs régionales liées à l'économie touristique 2.8 Promouvoir la concertation régionale et intercantonale sur le périmètre du Parc (gouvernance) 2.9 Promouvoir la réflexion sur un tourisme durable	1.2, 1.3, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 4.2



No	Projets	Objectifs spécifiques	Enjeux spécifiques du Parc	No objectifs opérationnels
7	<b>Energie</b>	Une politique énergétique locale durable est encouragée	2.11 Promouvoir une politique locale de l'énergie 1.11 Favoriser le transfert technologique et l'expérimentation	1.6, 2.1, 2.3, 2.4
8	<b>Mobilité durable</b>	La mobilité durable est encouragée dans le périmètre	2.12 Réaliser une étude approfondie des enjeux et propositions en matière de mobilité 2.13 Promouvoir la mobilité durable dans les projets du Parc, de même qu'une gestion responsable de l'énergie et des déchets. Prévenir les dérangements de la faune et définir un concept territorial du développement touristique (pôles de concentration et zones de tranquillité)	2.5
9	<b>Solidarité</b>	L'accessibilité des projets aux handicapés est améliorée	2. 14 Favoriser les initiatives de responsabilité citoyenne, d'économie solidaire et d'entraide adaptées au territoire	1.6, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1
10	<b>Sensibilisation</b>	Un public ciblé a été sensibilisé de manière attractive à la qualité et aux valeurs des patrimoines, dans la perspective de les valoriser et de les préserver	3.1 Offrir un cadre de concertation et d'échange interdisciplinaire stable 3.2 Proposer un programme de découverte et de vulgarisation 3.3 Promouvoir la recherche sur le périmètre du Parc et mettre à disposition les résultats 3.4 Proposer un programme pour les classes 3.5 Promouvoir les spécificités culturelles du Parc	1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 4.2



No	Projets	Objectifs spécifiques	Enjeux spécifiques du Parc	No objectifs opérationnels
11	<b>Culture</b>	Les liens entre la culture, la création contemporaine, les artistes et le Parc sont renforcés, ils contribuent à l'identité du territoire et à la diversification économique et touristique	3.5 Promouvoir les spécificités culturelles du Parc 3.6 Promouvoir la culture contemporaine en accord avec les missions du Parc	1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.3
12	<b>Communication</b>	Les publics cibles endogènes et exogènes connaissent mieux le projet de Parc dans sa globalité et lui accordent leur confiance		4.1, 4.2
13	<b>Gestion</b>	Les communes et les acteurs socio-économiques du territoire sont actifs au sein de l'organisation du Parc qui a atteint les objectifs de la phase de création	3.1 Offrir un cadre de concertation et d'échange interdisciplinaire	4.1, 4.2, 5.1
14	<b>Charte</b>	Le label parc naturel régional est obtenu en 2011		4.1, 4.2, 4.3

### 3. Calendrier

La création du Parc est programmée sur deux ans : 2009 - 2010. Conformément aux instructions de l'OFEV (harmonisation des conventions programme), le projet est présenté sur trois ans : 2009 - 2011.

Les étapes cruciales sont évidemment celles qui mènent à l'octroi du label de "Parc d'importance nationale". Le succès sera étroitement lié à la vie quotidienne du Parc, à son organisation et à la réalisation de projets.

Principales étapes conduisant à l'obtention du label Parc	Echéances
Création et application d'une ligne graphique	Décembre 2008
Adoption de nouveaux statuts de l'association et mise en place du nouveau conseil du Parc	Janvier 2009
Création et diffusion d'un journal du Parc	Janvier 2009
Adoption des nouveaux statuts de l'association et mise en place du conseil du Parc	Janvier 2009
Mise en œuvre de la nouvelle organisation et concertation avec les commissions permanentes	Juin 2009
Réalisation des forums thématiques et géographiques Consolidation de la limite du périmètre pour les communes partiellement intégrées dans le territoire du Parc Consultation des autorités exécutives des communes et des services cantonaux concernés Consultation des membres de l'association	Septembre 2009
Octroi du statut de candidat	Septembre 2009
Convention programme 2009 – 2011	Octobre 2009
Avant-projet de charte Remise de la partie contractuelle de la charte ("Parkvertrag") aux communes par le conseil du Parc	Octobre 2009
Décisions des législatifs communaux	Novembre – décembre 2009
Rédaction finale de la charte	Septembre 2010
Dépôt de la demande de label à la Confédération	9 janvier 2011
Octroi du label par la Confédération	Septembre 2011
Convention programme 2012 - 2015	Novembre 2011
Auto-évaluation projet vergers	Septembre 2010
Rapport et décision du conseil du Parc sur les projets partiels murs, tavillons et chemins historiques	Décembre 2010
Evaluation du projet carte de sensibilité	Juin 2011

Principaux jalons conduisant à l'obtention du label Parc	Echéances
Rapport et décision du conseil du Parc sur le projet partiel espèces cibles	01.09.10
Rapport et décision du conseil du Parc sur le projet filière du bois	Décembre 2010
Mise en place des propositions du rapport filière du bois	Dès début 2011
Evaluation de la faisabilité du groupement des agriculteurs et décision pour la suite	Mars 2009
Réseaux écologiques : décision pour Château-d'Oex et Rossinière	Mai 2009
Réseaux écologiques : décision pour élargissement étude de faisabilité	Janvier 2010
Prairies et pâturages secs ; troupeau de service : rapports et décisions pour la suite	Décembre 2010
Projet narcisses, décision sur coopérations possibles	Septembre 2009
Stratégie label Parc pour les produits alimentaires, respectivement pour l'hébergement et les produits touristiques	Juin 2010, respectivement septembre 2011
Définition des actions de promotion des produits du terroir munis de signes distinctifs reconnus	Juin 2010
Avant-projet "plantes compagnes"	Septembre 2009
Campagne marketing GRAND TOUR et <i>chemins du gruyère</i>	Mars 2009
Conception des relais du Parc	Juillet 2009
Etude de faisabilité tourisme d'expérience	Février 2010
Rapport et évaluation du projet « CO <sub>2</sub> »	Décembre 2010
Mise en route de la labellisation "Cité de l'énergie"	Septembre 2010
Avant-projet "concept de mobilité durable"	Décembre 2010
Evaluation des actions "mobilité au fil du Parc"	Mars 2011
Evaluation du projet Handicap service	Septembre 2011
Organisation de la Journée de la biodiversité	Juin 2009, juin 2011
Diffusion d'un programme annuel du Parc	Janvier 2010
Proposition "Parc à la carte"	Juillet 2010
Préparation du deuxième salon du Parc	Automne 2009



<b>Principales jalons conduisant à l'obtention du label Parc</b>	<b>Echéances</b>
Vernissage du salon du Parc	Printemps 2010
Etude de faisabilité et prospection pour de nouvelles actions dans le projet culture et paysage	Juillet 2010
Réalisation d'une nouvelle manifestation culture et paysage (selon faisabilité)	Eté 2011
Création et application d'une ligne graphique	Décembre 2008
Elaboration des procédures de communication	Mars 2009
Intégration de la marque parc suisse à la ligne graphique du Parc	Automne 2011

[voir : dossier candidature III, Fiches de projet]



## 4. Contrôle des résultats et analyse de risque

Les indicateurs d'effets et de prestations sont mentionnés dans chaque fiche de projet – phase de création. Chaque fiche intègre également les facteurs de risque et de succès. [voir : dossier candidature III, Fiches de projet]

Pour chaque projet partiel, le conseil du Parc a compétence pour libérer le budget sur proposition du groupe de projet concerné (ou de la coordination) et sur préavis de la commission concernée. Une procédure a été établie pour la présentation du projet au conseil : un formulaire comprenant diverses questions dans lequel figurent également les indicateurs de prestations, les effets attendus et l'analyse des risques. Un rapport est systématiquement prévu, auprès des mêmes instances, lorsque le projet, (étape concernée), est accompli. Lors d'une nouvelle phase d'un projet, un bilan de la période précédente est systématiquement présenté, accompagné de l'avis de la commission concernée. Les indicateurs de prestations et d'effets mentionnés dans les fiches de projets (et éventuellement précisés avec la décision du conseil du Parc) feront partie intégrante de ces documents. Cette procédure interne garantit un contrôle optimal des résultats et responsabilise les organes de l'association et les groupes de projet.

L'organisation future de l'association prévoit la tenue annuelle d'états généraux, auxquels seront conviés non seulement les membres des commissions et groupes de projets, mais aussi les membres de l'association et les autorités municipales (VD) et communales (FR). Ils permettront de prendre en compte de nouvelles propositions et avis, autoriseront un débat participatif sur l'allocation des moyens dont dispose le Parc (contrôle des prestations), sur les effets attendus et obtenus et sur les influences internes et externes au projet.

Enfin un rapport de gestion est présenté chaque année à l'assemblée générale de l'association avec les comptes. Les indicateurs élaborés pour la convention programme seront systématiquement repris dans ce rapport annuel qui sera également diffusé aux instances subsidiantes (communes, cantons, Confédération).

Pour cette phase de création, le principal indicateur est l'acceptation du projet par les autorités législatives de chacune des communes du Parc, par les cantons de Vaud et Fribourg et par la Confédération. Outre les risques cités dans les fiches de projet [voir : dossier candidature III, Fiches de projet], il faut signaler celui d'un décalage entre les aspirations de la population, la vie d'un territoire, et la marge de manœuvre d'un Parc (une administration perçue comme trop lourde et coûteuse par les acteurs et les communes). En cohérence avec le positionnement du Parc [voir : dossier candidature I, Territoire et fonctionnement, 1.8 Positionnement et groupes cibles], le système administratif du Parc s'oriente donc plus vers un contrôle basé sur des processus démocratiques que sur un suivi technocratique complexe.



## 5. Finances

### 5.1 Budget de la phase de création

#### a) Budget 2009 –2011

Le budget 2009 - 2011 est estimé à 2'367'000 francs :

- 2009 : 732'000.-
- 2010 : 817'000.-
- 2011 : 818'000.-

Présentation du budget par année et par projet. [voir : tableau "Budget 2009 – 2011 dépenses : récapitulatif par projet et par an" en pages 24 à 26] La répartition par projet partiel est indicative. Le conseil du Parc déterminera un budget définitif en concertation avec les principaux partenaires dès la confirmation des montants des aides cantonales et fédérale.

Les prestations induites par le Parc naturel régional mais financées par d'autres instruments légaux n'ont pas été introduites dans le budget (à l'exception de la contribution de Suisse Energie pour le label "Cité de l'énergie"). Dans la phase actuelle, cela concerne notamment les contrats des agriculteurs pour les réseaux écologiques. A terme, le Parc pourrait initier des projets relevant d'autres politiques publiques : politique régionale (Loi fédérale sur la politique régionale, LPR ; Loi vaudoise d'appui au développement économique, LADE) ou de la politique agricole (Loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), en particulier les projets régionaux, art. 136), mais cette éventualité n'a pas été prise en compte dans le budget de la phase de création.

Présentation du financement pour la phase 2009 – 2011. [voir : tableau "Budget cadre 2009 – 2011 : recettes" en page 27]



a) Budget 2009 – 2011, dépenses : récapitulatif par projet et par an

projet	projets partiels	dépenses			par projet partiel	total 2009-2011	
		2009	2010	2011		par projet	%
<b>paysage rural et villageois</b>	vergers	45'000	45'000	50'000	140'000	<b>200'000</b>	<b>8</b>
	murs	5'000	5'000		10'000		
	tavillons	5'000	10'000		15'000		
	exploration (y compris châtaigneraie)	5'000	5'000	25'000	35'000		
<b>habitats et espèces cibles</b>	carte de sensibilité	6'000	20'000	10'000	36'000	<b>71'000</b>	<b>3</b>
	études espèces cibles et exploration	5'000	10'000	20'000	35'000		
<b>forêt et filière du bois</b>	étude filière	6'000	25'000	40'000	71'000	<b>121'000</b>	<b>5</b>
	exploration	10'000	10'000	30'000	50'000		
<b>agriculture</b>	groupement réseaux écologiques	20'000	22'000	25'000	67'000	<b>218'000</b>	<b>9</b>
	prairies et pâturages secs, troupeau de service	20'000	30'000	30'000	80'000		
	coopération projet narcisses et exploration	10'000	26'000	35'000	71'000		
<b>produits et services du développement durable</b>	label produit et coopération AOC et produits des terroirs	10'000	20'000	10'000	40'000	<b>90'000</b>	<b>4</b>
	plantes compagnes et exploration	10'000	20'000	20'000	50'000		



projet	projets partiels	dépenses			par projet partiel	total 2009-2011	
		2009	2010	2011		par projet	%
<b>tourisme "nature"</b>						<b>280'000</b>	<b>12</b>
	GRAND TOUR et <i>chemins du gruyère</i>	10'000	45'000	5'000	60'000		
	relais du Parc	15'000	35'000	30'000	80'000		
	concept tourisme "nature"	5'000	20'000	20'000	45'000		
	excursions et exploration	15'000	40'000	40'000	95'000		
<b>énergie</b>						<b>170'000</b>	<b>7</b>
	label "Cité de l'énergie"	5'000	25'000	25'000	55'000		
	étude de faisabilité "plateforme CO <sub>2</sub> "	50'000	20'000	-	70'000		
	exploration	5'000	10'000	30'000	45'000		
<b>mobilité durable</b>						<b>67'000</b>	<b>3</b>
	concept	5'000	20'000	20'000	45'000		
	exploration	5'000	7'000	10'000	22'000		
<b>solidarité</b>						<b>47'000</b>	<b>2</b>
	handicap	5'000	5'000	5'000	15'000		
	exploration	5'000	12'000	15'000	32'000		
<b>sensibilisation</b>						<b>218'000</b>	<b>9</b>
	le Parc à la carte et programme d'excursions	20'000	30'000	30'000	80'000		
	sensibilisation écoles et journée de la biodiversité	40'000	25'000	35'000	100'000		
	journées du Parc et exploration	10'000	15'000	13'000	38'000		
<b>culture</b>						<b>85'000</b>	<b>4</b>
	salon des artistes et artisans	5'000	5'000	5'000	15'000		
	manifestation culture et paysage	5'000	10'000	25'000	40'000		
	exploration	10'000	10'000	10'000	30'000		
<b>communication</b>						<b>190'000</b>	<b>8</b>
		70'000	60'000	60'000	190'000		



projet	projets partiels	dépenses			par projet partiel	total 2009-2011	
		2009	2010	2011		par projet	%
<b>gestion</b>		150'000	130'000	130'000	410'000	<b>410'000</b>	<b>17</b>
<b>charte</b>		140'000	45'000	15'000	200'000	<b>200'000</b>	<b>8</b>
<b>Totaux (dépenses)</b>		<b>732'000</b>	<b>817'000</b>	<b>818'000</b>	<b>2'367'000</b>	<b>2'367'000</b>	<b>100</b>
produits budget de base		753'000	753'000	753'000		2'259'000	
produits spécifiques (liés à des projets spécifiques)		18'000	42'000	48'000		108'000	
<b>produits totaux</b>		<b>771'000</b>	<b>795'000</b>	<b>801'000</b>		<b>2'367'000</b>	
solde disponible		39'000	-22'000	-17'000		-	



**b) Budget cadre 2009 – 2011, recettes**

source de financement	budget annuel de base	recettes spécifiques des projets	total 2009 – 2011	%
<b>porteur de projet</b>				
<b>fonds propres (&gt; 20%)</b>	<b>173'000</b>	<b>96'000</b>	<b>615'000</b>	<b>26</b>
<b>contributions financières</b>	<b>164'000</b>	<b>69'000</b>	<b>561'000</b>	<b>24</b>
communes vaudoises	79'000	-	237'000	10
communes fribourgeoises	55'000	-	165'000	7
autres membres	15'000	-	45'000	2
partenaires		27'000	27'000	1
sponsors	15'000	35'000	80'000	3
<b>contributions matérielles</b>	<b>9'000</b>	<b>27'000</b>	<b>54'000</b>	<b>2</b>
communes		-	-	
autres membres et partenaires	4'000	27'000	39'000	
sponsors	5'000	-	15'000	
<b>prestations propres (&lt; 15%)</b>	<b>30'000</b>	<b>10'000</b>	<b>100'000</b>	<b>4</b>
<b>heures de travail à 30.-</b>	<b>30'000</b>	<b>10'000</b>	<b>100'000</b>	<b>4</b>
communes vaudoises		5'000	5'000	
communes fribourgeoises		5'000	5'000	
autres membres et partenaires		-	-	
<b>Cantons</b>	<b>200'000</b>	<b>6'000</b>	<b>606'000</b>	<b>26</b>
Vaud parcs (max 25%)	100'000	-	300'000	13
Fribourg "parcs"	100'000	-	300'000	13
Vaud autres		3'000	3'000	
Fribourg autres		3'000	3'000	
<b>Confédération</b>	<b>350'000</b>	<b>3'000</b>	<b>1'053'000</b>	<b>44</b>
Oparcs	350'000	-	1'050'000	44
autres		3'000	3'000	
<b>Total</b>	<b>753'000</b>	<b>108'000</b>	<b>2'367'000</b>	<b>100</b>



### **c) Relation avec les moyens financiers utilisés jusqu'à présent**

L'investissement de la phase préparatoire du projet est relativement conséquent. En faisant abstraction des projets qui ont précédé la réunion des communes fondatrices, et qui ont néanmoins préparé les conditions locales nécessaires à la réalisation d'un parc naturel régional, les éléments sont les suivants :

- Phase étude de faisabilité, comptes 2005 – 2006 : 146'314.-, part des communes : 112'759.- soit 77%
- Phase Regio Plus, budget 2007 – 2008 : 714'000.-, part des communes 21,4%, soit 152'800.- (plus 2,7% en prestations). La part effective des communes sur 2007 – 2008 sera sensiblement supérieure à celle prévue au budget (cela est dû aux contributions des nouvelles communes).

A l'origine du projet, les communes se sont engagées à un niveau relativement élevé dans le financement du projet :

#### *Phase 2005 - 2008*

Contribution communale annuelle d'environ 10.- par habitant répartie d'entente avec les communes : forfaits annuels de 30'000.- pour Château-d'Oex, 20'000.- pour Charmey et Montreux, 10'000.- pour Haut-Intyamon, 5000.- pour Rossinière.

#### *Phase 2009 - 2011*

Contribution communale annuelle de 8,06 francs par équivalent habitant. Les équivalents habitants sont calculés en fonction de la population communale : divisée par 10 pour les communes d'agglomération et augmentée en fonction de l'importance touristique de la commune (1 équivalent habitant pour environ 100 nuitées touristiques). Un montant minimal a en outre été introduit. Il en résulte des contributions communales annuelles allant de 33'195.- pour Château-d'Oex à 2'668.- pour Cerniat, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Veytaux (le montant de cette dernière commune étant ensuite abaissé par une péréquation interne aux communes du massif des Rochers-de-Naye). Pour la période 2009 – 2011, l'effort de financement communal, en francs par habitant et par an, des communes entièrement comprises dans le périmètre est compris entre 12.83 francs (Charmey) et 8.06 francs (Bas-Intyamon, Cerniat, Grandvillard, Haut-Intyamon, Rossinière). Pour les communes partiellement intégrées dans le périmètre, cet effort se situe entre 3,46 francs (Ormont-Dessous) et 95 centimes par habitant et par an (Montreux).

#### *Contribution spéciale "nouvelle commune"*

Toutes les communes qui ont rejoint le périmètre depuis la création de l'association ont, en outre, payé une contribution équivalant à leur première cotisation annuelle pour l'année de leur entrée dans l'association (2006 pour Montreux et 2008 pour les 9 autres nouvelles communes).

L'engagement financier des communes sur la période 2009 – 2011 est comparable à celui de la période précédente, par contre l'extension du périmètre double le budget annuel.



## 5.2 Sources de financement

### a) Apport des communes membres

Les contributions financières des communes membres s'élèvent à 133'882.- par an, soit 17% du budget. Entre 2005 et 2008, elles ont déjà investi un montant total de 339'860.-. Une partie de leur contribution spéciale "nouvelle commune" a permis de constituer un fond de roulement nécessaire à la bonne gestion des liquidités de l'association.

Les autres contributions communales ont été estimées avec prudence compte tenu des difficultés pratiques de leur intégration dans la comptabilité du projet : un peu plus de 10'000.- par an de prestations particulières et heures de travail.

### b) Autres fonds propres, partenariats et recherche de fonds

Les autres fonds propres sont constitués des cotisations des membres de l'association, des divers partenariats et de la recherche de fonds.

Les membres de l'association contribuent par leur cotisation pour environ 12'000.- en 2008, l'élargissement du périmètre de 6 à 14 communes et un travail spécifique de communication permettront d'augmenter le nombre de membres individuels et collectifs.

Les partenariats sont déjà importants par l'engagement de diverses organisations dans les groupes de projet et le travail réalisé par ces derniers, notamment les offices du tourisme. Ces éléments sont chiffrés avec prudence dans le budget, également pour des raisons de simplification administrative. Ces partenariats seront formalisés, dans la mesure du possible, lors de la définition du budget de certains projets partiels. A titre d'exemple, la vulgarisation agricole : Prométerre (VD) et l'Institut agricole de Grangeneuve (FR) mettent chacun gratuitement à disposition un de leurs conseillers agricoles pour la préparation et l'accompagnement de projets auprès de la commission agricole du Parc, à concurrence de 50 heures par an et par institution.

D'autres partenariats, également importants pour la réalisation des objectifs, ne pourront pas être directement valorisés. En guise d'exemples : la collaboration avec LAAO pour la réalisation de l'Openair de photographies en 2008 (apport de 55'000.- à la réalisation du projet), l'apport des travaux réalisés par l'association Carbo-d'Amont aux projets énergie et filière du bois (notamment l'étude EcoCarbone d'une valeur de 66'600.-) ou les surfaces d'exposition et prestations de communication offertes par Mednat - Agrobiorama pour le stand d'hôte d'honneur de leur salon en 2009.

Pour les recettes spécifiques, les ventes de produits et services se limitent pour le moment à la vente des plants d'arbres fruitiers haute tige du projet partiel "vergers".

La recherche de fonds sera développée sur la base du périmètre consolidé. Différents contacts ont déjà été pris, toutefois aucun engagement n'est concrétisé pour les montants mentionnés dans le budget (moins de 5% du budget).

### c) Soutiens cantonaux

Le soutien des cantons est actuellement prévu dans leur budget respectif.

Alors que pour la période 2006 - 2008, la contribution cantonale vaudoise était déterminante (répartie pour moitié entre le Service de l'économie, du logement et du tourisme et le Service des forêts, de la faune et de la nature), pour la période 2009 - 2011, le projet compte sur un soutien de 100'000.- par an et par canton, montants impartis directement aux services qui seront en charge d'appliquer les nouvelles bases légales.



#### **d) Preuve des efforts d'autofinancement de la région**

L'engagement financier des communes est conséquent, notamment pour les communes de montagne dont la capacité fiscale est relativement faible. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'augmenter significativement cet engagement à l'avenir.

La participation des citoyens et partenaires domiciliés dans le périmètre du Parc est significative, soit par les cotisations des membres de l'association, soit par leur participation directe dans les projets. Hormis quelques partenariats spécifiques, il ne paraît guère possible d'augmenter, à court terme, la mobilisation de fonds propres internes à la région au-delà de l'accroissement des membres et des coopérations à des projets spécifiques. L'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut privilégiera les initiatives régionales. Ces dernières feront vivre le Parc et démontreront son utilité comme cadre de travail et de coopération, comme vecteur de positionnement et de notoriété.

### **5.3 Evaluation des coûts pour la phase de gestion**

Si le périmètre est confirmé dans sa configuration actuelle, les coûts de la phase de gestion devraient se situer au niveau actuel ou légèrement supérieur (800'000.- à 1'000'000.- par an). Le budget de la phase de gestion sera fonction des contributions des cantons et de la Confédération.

### **5.4 Preuve du financement à long terme**

L'engagement financier des communes pour la phase de gestion fera l'objet d'une décision des législatifs communaux en 2009. Les bases légales cantonales, permettant d'assurer un financement à long terme, devraient également être confirmées dans les mêmes délais. La loi vaudoise sur les parcs entrera en vigueur en 2009.